



LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL – SÉANCE PUBLIQUE DU 18 DÉCEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de Brignais s'est réuni le **mercredi 18 décembre 2024** à 18 h 00 en Mairie.

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance : Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Christiane CONSTANT

Membres absents pour partie, excusés ayant donné pouvoir : Claude MARCOLET (à Christophe GALLAY) - Eric JACQUET (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Catherine PEREZ) - Solange VENDITTELLI (à Alain GARDETTE) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS) - Laurence BEUGRAS (à Sylvie GUINET) - Lionel CATRAIN (à Christiane CONSTANT)

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS)

N° de la délibération	Objet	Pour	Contre	Abstention	Non-participation
2024_149	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT Opération de rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville	28	0	5	0
2024_150	BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE Délibération budgétaire modificative n°2 – Exercice 2024	26	7	0	0
2024_151	BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) Adoption	28	5	0	0
2024_152	BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2025 Subvention d'équilibre à la résidence-autonomie « Les Arcades »	28	5	0	0
2024_153	BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2025 Subvention d'équilibre au CCAS	28	5	0	0
2024_154	RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) Subvention d'équilibre 2025	28	5	0	0
2024_155	ASSOCIATIONS À CARACTÈRE ÉDUCATIF Subventions 2025	- Lire et faire lire : 33 pour - Scouts et guides de France : 33 pour - ASAJEA : 31 pour et 2 contre			
2024_156	CENTRE SOCIAL ET SOCIOCULTUREL DE BRIGNAIS Subvention 2025	33	0	0	0

Conseil municipal - Brignais

2024_157	MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE BRIGNAIS Subvention 2025	32	0	0	1
2024_158	ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE LA CULTURE Subventions 2025	33	0	0	0
2024_159	ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS Convention d'objectifs et de moyens avec la Ville pour l'année 2025	33	0	0	0
2024_160	ASSOCIATION FEMMES & SCIENCES Subvention exceptionnelle 2025	33	0	0	0
2024_161	ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DU SPORT Subventions 2025	<ul style="list-style-type: none"> - Association Sud Lyonnais Basket : 33 pour - Association Delta Sport Brignais : 33 pour - Association Raids Eurosportifs : 33 pour - Association Vélo Club de Brignais : 33 pour - Association Sportive Volley du Garon : 33 pour - Association Garon Aquatic Club : 33 pour - Association Boxing Club de Brignais : 33 pour - Association Raids eurosportifs : 31 pour et 1 non-participation 			
2024_162	ASSOCIATION SPORTIVE BRIGNAIS FOOTBALL CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS Subventions 2025	33	0	0	0
2024_163	ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE DE BRIGNAIS (ALB) Subvention 2025	32	0	0	1
2024_164	ASSOCIATION ESPÉRANCE ET VAILLANTES DE BRIGNAIS (EVB) Subvention 2025	33	0	0	0
2024_165	ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITÉS Subventions 2025	33	0	0	0
2024_166	FONDATION AJD MAURICE GOUNON Subvention 2025	33	0	0	0
2024_167	ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ANIMATION Subventions 2025	33	0	0	0
2024_168	AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE BRIGNAIS Subventions 2025	33	0	0	0
2024_169	BUDGET PRIMITIF 2025 BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE Adoption	26	7	0	0
2024_170	SERVICES MUNICIPAUX CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHONE (CDG 69) Assistance à la gestion des équipements de protection individuelle	33	0	0	0
2024_171	COMMISSIONS COMMUNALES Modification de leur composition	33	0	0	0
2024_172	SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) RÉGIME DES ASTREINTES Mise à jour des modalités de versement des indemnités d'astreinte	33	0	0	0
2024_173	SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS Création d'emploi permanents à temps complet	28	0	5	0
2024_174	SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB) TABLEAUX DES EMPLOIS Mise à jour au 1er janvier 2025	28	0	5	0
2024_175	ÉTUDES MUNICIPALES Mise à jour des conditions de rémunération des enseignants des écoles publiques	33	0	0	0
2024_176	RESTAURATION SCOLAIRE – ÉCOLE CLAUDIUS FOURNION Convention de partenariat - Lycée professionnel Gustave Eiffel et Région Auvergne Rhône Alpes	33	0	0	0

Fin de séance à 21 h 12



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE
MODIFICATION D'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT
Opération de rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville

N°2024_149

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Claude MARCOLET (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Éric JACQUET (à Valérie GRILLON) - Marie DECHESNE (à Catherine PEREZ) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

La procédure des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation au principe d'annualité budgétaire prévue par le code général des collectivités territoriales en ses articles L2311-3 et R2311-9. Cette procédure vise à planifier les investissements ; elle favorise leur gestion pluriannuelle et permet ainsi d'améliorer la visibilité financière des investissements sur moyen terme.

Les autorisations de programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un ou de plusieurs investissements. Celles-ci demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année.

Les crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget N ne tient compte que des CP de l'année.

Chaque autorisation de programme comporte la réalisation prévisionnelle par exercice des crédits de paiement ainsi qu'une évaluation des ressources envisagées pour y faire face. La somme des crédits de paiement doit être égale au montant de l'autorisation de programme.

Les AP sont votées par le conseil municipal, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- La délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de financement. Dès l'adoption de cette délibération, l'exécution peut commencer.
- Les crédits de paiement non utilisés sur l'année doivent être repris l'année suivante par délibération du conseil municipal au moment de la présentation annuelle de l'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications doivent quant à elles faire l'objet d'une délibération.

En début d'exercice budgétaire, les dépenses liées à une autorisation de programme peuvent être mandatées par l'ordonnateur jusqu'au vote du budget (dans la limite des CP prévus au budget de l'exercice).

Dans ce cadre, il est proposé au conseil de modifier l'autorisation de programme et crédits de paiement pour la rénovation énergétique et le réaménagement de l'Hôtel de Ville.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- MODIFIER l'échéancier des crédits de paiement de l'autorisation de programme et crédits (AP/CP) « rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville » votée en séance du 20 décembre 2023 afin d'ajuster les crédits aux dépenses de l'exercice 2024 et inscriptions budgétaires 2025 comme suit :

N°AP	Libellé	Montant de l'AP en TTC	CP 2024	CP 2025	CP 2026
AP24.1	Rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville	1 500 000€	70 000 €	805 000 €	625 000 €
<i>Pour rappel : répartition crédit paiement selon délibération initiale</i>		1 500 000€	100 000 €	800 000 €	600 000 €

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

- PRÉCISER que le financement de l'opération se décompose désormais de la manière suivante :

	Montant estimé
État - Fonds vert	250 000 €
Région	0 €
Département	150 000 €
Emprunt	500 000 €
Autofinancement	600 000 €

- INDIQUER que les frais d'études sont inclus dans cette AP/CP
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 20 compte 2031 et chapitre 21 compte 21311 et 2184 du budget principal de la commune - exercices 2024 à 2026
- DIRE que les recettes correspondantes seront créditées au chapitre 13 du budget principal de la commune - exercices 2024 à 2026


AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Valérie GRILLON



Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Délibération budgétaire modificative n°2 – Exercice 2024

N°2024_150

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Claude MARCOLET (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Catherine PEREZ) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

La délibération budgétaire modificative n° 2 du budget principal de la ville s'élève à :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	200 000 €	331 500 €
Recettes	200 000 €	331 500 €

Pour la section de fonctionnement, sont intégrés notamment les éléments suivants :

- En dépenses :
 - L'ajustement à la baisse des frais de personnel pour -140 000 € soit un total alloué au chapitre 012 de 9 160 000 €
 - Une enveloppe supplémentaire sur le chapitre 011 intégrant les réparations de véhicules et l'enquête publique sur le règlement local de publicité compensé par l'abandon de la deuxième phase d'étude sur une cuisine centrale intercommunale et l'ajustement de l'enveloppe de formations « informatique »
 - La baisse de la subvention d'équilibre au budget du centre communal d'action sociale de 30 000 € soit un total versé pour l'année 2024 de 165 500 € (195 500 € voté en séance du conseil municipal du 20 décembre 2023)
 - La baisse de la subvention d'équilibre au budget de la Résidence autonomie les Arcades de 80 000 € soit un total versé pour l'année 2024 de 68 100 € (148 100 € voté en séance du conseil municipal du 20 décembre 2023)
 - Une baisse de 200 000 € sur les dotations aux amortissements permettant d'ajuster au mieux les crédits en fonction des amortissements au prorata temporis des entrées d'actifs sur l'exercice 2024 (somme inscrite également en recette d'investissement)
- En recettes :
 - Les remboursements du trop versé de cotisations à la mutuelle nationale territoriale (MNT) pour 170 000 € et les reversements de la caisse des dépôts en lien avec les fonds nationaux de compensation du supplément familial de traitement des années 2021 à 2023 pour 30 000 €

La section de fonctionnement s'équilibre par un ajustement à la hausse du virement à la section d'investissement de 650 000 € (soit un total de 1 308 232.72 € budgétés).

Pour la section d'investissement, sont en outre intégrés les éléments suivants :

- En dépenses :
 - La réduction de 130 000 € des subventions d'équipement versées au Syseg pour les travaux d'eaux pluviales selon le réalisé 2024
 - L'ajustement des crédits de paiement 2024 sur l'opération de rénovation énergétique et réaménagement de l'Hôtel de Ville pour - 30 000 €
 - Le remboursement d'une taxe d'aménagement perçue à tort de 75 000 €
- En dépenses et recettes :
 - L'opération comptable de bascule des frais d'étude au chapitre 041 (+/- 400 000 €), permettant de rattacher les frais d'études au compte de travaux
- En recettes :
 - Le décalage à 2025 de la cession de la maison située rue de l'industrie pour 230 000 €

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

La section d'investissement s'équilibre par un ajustement à la hausse du virement de la section de fonctionnement de 650 000 € (soit un total budgété de 1 308 232.72 €) ainsi que la baisse de l'emprunt d'équilibre de 288 500 € (soit un total budgété ramené à 932 308.51 €).

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 26 voix pour, 7 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- ADOPTER la délibération budgétaire modificative n°2 2024 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2024 tel que présentée en séance et jointe en annexe, équilibrée en dépenses et en recettes comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	200 000 €	331 500 €
Recettes	200 000 €	331 500 €

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Valérie GRILLON



Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025

BUDGET ANNEXE DE LA RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
Adoption

N°2024_151

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Claude MARCOLET (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Catherine PEREZ) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Le budget 2025 fait suite au débat d'orientation budgétaire du 4 décembre 2024, il est voté conformément à l'instruction M57, par chapitres et en hors taxes, en raison de son activité soumise à TVA.

La section d'exploitation reprend les dépenses suivantes :

- Des achats de spectacles pour 102 000 € accompagnés de leurs frais annexes : droits de SACEM, frais de techniciens de type régie son et lumière, agents de sécurité, frais VHR des artistes, conférences et interventions culturelles, frais de communication pour un montant de 98 800 €
- Une diminution dans le choix des spectacles scolaires passant de 10 à 7 tout en maintenant 3 spectacles par niveau
- Le développement des prestations de bar
- Une hausse des frais de formations des agents
- Des frais de personnel à hauteur de 361 750 € intégrant la mise à disposition de personnel, la hausse des cotisations patronales (CNRACL, URSSAF), des revalorisations salariales, le poste d'agent de billetterie sur une année complète et la diminution de l'enveloppe des vacataires

Côté recettes d'exploitation, elles s'élèvent pour 2025 à hauteur de 209 540 € en lien avec la programmation culturelle, la hausse des recettes liées à la prestation de bar mais aussi au personnel mis à disposition de la Ville (105 000 €).

Sont également intégrées aux recettes, la subvention du Département ainsi que les éventuelles subventions versées par l'État dans le cadre de la sensibilisation artistique et culturelle ou des recettes liées au mécénat pour un montant total de 33 000 €.

L'équilibre du budget se fait au travers d'une subvention versée par la ville qui atteint 354 000 € soit une hausse de 14 150 € par rapport à 2024.

Pour la section d'investissement, il est prévu une enveloppe de 5 000 € pour l'achat éventuel de mobilier ou de matériel informatique.

Les investissements sont financés en recettes par les dotations aux amortissements.

Les tableaux joints au présent rapport exposent le détail des crédits budgétaires par section et par chapitre.

Le budget primitif 2025, détaillé par articles, est transmis à chaque tête de liste afin qu'elles puissent le porter à la connaissance de tous les élus.

Le budget primitif 2025 a fait l'objet d'un nombre important de réunions de travail techniques et a été étudié lors du Conseil d'exploitation de la régie culturelle du 19 novembre 2024 et de la commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » le 10 décembre 2024.

Il a été en outre présenté lors du Débat d'orientation budgétaire en séance publique du Conseil municipal le 4 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 voix pour, 5 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- ADOPTER le budget primitif 2025 de la régie culturelle autonome tel que présenté en séance et joint en annexe, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

	Dépenses	Recettes
Investissement	5 000 €	5 000 €
Fonctionnement	596 540 €	596 540 €

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Valérie GRILLON



Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2025

Subvention d'équilibre à la résidence-autonomie « Les Arcades »

N°2024_152

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Claude MARCOLET (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Catherine PEREZ) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Le budget primitif de la résidence autonomie Les Arcades (budget annexe du CCAS) s'élève, pour l'exercice 2025 :

- pour la section de fonctionnement à 872 000 € (*contre 895 000 € en 2024*), équilibrée en dépenses et en recettes
- pour la section d'investissement à 35 550 € en dépenses € et 10 170 € en recettes, (*contre 12 400 € en 2024*). L'écart sera couvert par la capacité d'autofinancement

La subvention d'équilibre nécessaire au fonctionnement de la résidence autonomie Les Arcades pour l'exercice 2025 s'élève donc à 80 000 € (*contre 148 100 € en 2024*).

Les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2025 pour la Résidence autonomie Les Arcades ont été présentées lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du Conseil d'administration du C.C.A.S. en date du 5 décembre 2024. Le budget primitif a été soumis au vote du C.A., lors de la séance du 17 décembre 2024.

La demande de subvention d'équilibre 2025 de la résidence autonomie Les Arcades a été vue lors de la commission n° 1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » du 10 décembre 2024 et de la commission n° 2 « Solidarité et vie scolaire » du 12 décembre 2024 dans le cadre des présentations du budget 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 voix pour, 5 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- APPROUVER le versement d'une subvention d'équilibre d'un montant de 80 000 €, pour l'exercice 2025, à la résidence autonomie Les Arcades
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 657365 du budget principal de la commune – exercice 2025


AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Valérie GRILLON



Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE 2025
Subvention d'équilibre au CCAS

N°2024_153

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Claude MARCOLET (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Catherine PEREZ) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Le budget principal du Centre communal d'action sociale (CCAS) de Brignais s'élève pour l'année 2025 :

- pour la section de fonctionnement à 292 960 € (contre 254 000 € en 2024), équilibrée en dépenses et en recettes
- pour la section d'investissement à 1 000 € (contre 1 000 € en 2024), équilibrée en dépenses et en recettes

La subvention d'équilibre nécessaire au fonctionnement du CCAS de Brignais pour l'exercice 2025 s'élève donc à 193 000 € (contre 195 500 € au budget primitif 2024).

Les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2025 pour la Résidence autonomie Les Arcades ont été présentées lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu lors du Conseil d'administration du C.C.A.S. en date du 5 décembre 2024. Le budget primitif a été soumis au vote du C.A., lors de la séance du 17 décembre 2024.

La demande de subvention d'équilibre 2025 du Centre communal d'action sociale a été vue lors de la commission n° 1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » du 10 décembre 2024 et de la commission n° 2 « Solidarité et vie scolaire » du 12 décembre 2024, dans le cadre des présentations du budget 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 voix pour, 5 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- APPROUVER le versement d'une subvention d'équilibre, d'un montant de 193 000 €, au profit du Centre Communal d'Action Sociale, pour l'année 2025
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 657363 du budget principal de la commune - exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Valérie GRILLON



Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
Subvention d'équilibre 2025

N°2024_154

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Claude MARCOLET (à Christophe GALLAY) - Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Catherine PEREZ) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Le budget de la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais s'élève, pour l'année 2025, à 596 540 euros en section de fonctionnement.

Les dépenses sont liées au fonctionnement de la régie qui a pour objet de mettre en œuvre la politique culturelle de la commune et de coordonner en outre les animations culturelles dites « hors les murs ».

La subvention d'équilibre de la régie culturelle autonome de la Ville de Brignais pour l'exercice 2025 s'élève à 354 000 euros soit une augmentation de 14 150 € par rapport à 2024.

Cette subvention permet de couvrir les frais relatifs à la programmation culturelle ainsi qu'aux frais de personnel.

Le budget primitif de la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais a été présenté dans le cadre du débat d'orientation budgétaire le 4 décembre 2024.

La commission n° 1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 décembre 2024 dans le cadre des présentations du budget 2025.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a été informée du dossier le 11 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 voix pour, 5 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- APPROUVER le versement d'une subvention d'équilibre de fonctionnement d'un montant de 354 000 euros pour l'exercice 2025 à la Régie culturelle autonome de la Ville de Brignais
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de la ville 2025 au compte 65736211 chapitre 65 et versés sur le budget annexe de la RCAVB 2025 au compte 74748 chapitre 74

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Valérie GRILLON

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : ASSOCIATIONS À CARACTÈRE ÉDUCATIF
Subventions 2025

N°2024_155

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Catherine PEREZ) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 4 novembre 2024 et la commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 12 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour


- VOTER les subventions de la commune aux associations à caractère éducatif telles que proposées par la commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » :
 - Lire et faire lire 500 €
 - Scouts et Guides de France 800 €

Par 31 voix pour, 2 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations à caractère éducatif telles que proposées par la commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » :
 - Association pour une Scolarité Ambitieuse et Joyeuse des Enfants Atypiques (ASAJEA) 1 000 €
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Valérie GRILLON



Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : CENTRE SOCIAL ET SCIOCULTUREL DE BRIGNAIS
Subvention 2025

N°2024_156

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Catherine PEREZ) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune. Le Centre social et socioculturel de Brignais a donc déposé une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2025.

Pour rappel, la Convention tripartite d'objectifs et de moyens conclue avec le Centre social et socioculturel de Brignais et la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Rhône a été adoptée en conseil municipal par délibération du 16 novembre 2022.

Pour mémoire, le Centre social développe des projets et des activités autour de plusieurs axes :

- Petite enfance (crèche La Câlinerie)
- Enfance 3-11 ans (accueil de loisirs)
- Jeunesse (activités de loisirs, accueil libre, accompagnement au projet)
- Apprentissage (accompagnement à la scolarité, ateliers sociolinguistiques pour les adultes, action d'éveil maternelle avec l'école André-Lassagne)
- Activités et événements à destination des adultes et des familles, pour favoriser le lien social (sorties familiales, événements festifs...)
- Seniors (lien social et prévention de la perte d'autonomie)
- Activités socio-culturelles pour adultes (activités auto-financées)

Dans le respect de la convention tripartite qui prévoit le financement du Centre Social par la ville, la subvention de fonctionnement 2025 se décline comme suit :

- Financement au titre du fonctionnement courant : 188 500 €
- Volet enfance-jeunesse (au titre de la Convention territoriale globale) : 264 000 €
- Accompagnement à la scolarité au titre du dispositif CLAS (Contrat local d'accompagnement à la scolarité) : 1700 €
- Compensation des charges hors plafond pour les locaux de la crèche La Câlinerie : 17 430 €

Soit un montant total de 471 630 €

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 12 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER le versement d'une subvention de fonctionnement pour le Centre Social de Brignais de 471 630 € pour l'année 2025
- PRÉCISER que le versement sera effectué mensuellement, sur les huit premiers mois de l'année, par huitième du montant global.
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 65748 du budget principal de la commune - exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Valérie GRILLON

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) DE BRIGNAIS
Subvention 2025

N°2024_157

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Catherine PEREZ) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune. La Maison des jeunes et de la culture (MJC) de Brignais a déposé une demande de subvention de fonctionnement pour l'année 2025.

Pour rappel, la convention d'objectifs et de moyens signée avec la Maison des jeunes et de la culture (MJC) de Brignais a été adoptée par délibération du Conseil municipal du 6 juillet 2022. Elle prévoit le financement de la MJC par la ville à travers la mise à disposition de locaux et l'attribution d'une subvention annuelle. La ville accompagne également la MJC par la mise à disposition d'un animateur jeunesse (pour 0,3 ETP) dont le salaire est facturé à l'association.

Pour mémoire, la MJC développe des projets et des activités autour de plusieurs secteurs :

- Enfance 3-11 ans (accueil de loisirs les mercredis et les vacances et stages techniques pendant les vacances)
- Jeunesse (activités de loisirs, accueil libre, accompagnement au projet, stages techniques)
- Activités et évènements à destination des enfants, des adultes et des familles pour favoriser le lien social (activités socioculturelles, actions culturelles, citoyennes et associatives)

Dans le respect de la convention d'objectifs et de moyens signée en 2022, la subvention de fonctionnement 2025 se décline comme suit :

Financement au titre du fonctionnement courant (actions non fléchées) : 79 180 €

Volet enfance-jeunesse (au titre de la Convention territoriale globale) : 127 976 €

Dispositif adulte-relais : 8 000 €

Coût de la mise à disposition d'un animateur (0,3 ETP) : 12 844 €

Soit un montant total de 228 000 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, 1 non-participation, délibère pour

- APPROUVER le versement d'une subvention de fonctionnement pour la MJC de Brignais de 228 000 € pour l'année 2025
- PRÉCISER que le versement sera effectué mensuellement, sur les six premiers mois de l'année, par sixièmes du montant global
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 6574 du budget principal de la commune - exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Valérie GRILLON



Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE LA CULTURE
Subventions 2025

N°2024_158

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Catherine PEREZ) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 4 novembre 2024 et la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » du 11 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations ayant un caractère culturel telles que proposées par la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » :
 - Association Amis du Vieux Brignais 750 €
 - Association Festival de la Bulle d'or 13 000 €
 - Association Théâtre des 400 Coups 1 000 €
 - Association Quais du Départ 4 000 €
 - Association Compagnie de l'Elan 150 €
- PRÉCISER que les dotations à certaines associations, dont les relations avec la Ville peuvent être contractualisées via une convention d'objectifs et de moyens, font l'objet de délibérations spécifiques (Association Musicale de Brignais, association Amicale Laïque et association Espérance et Vaillantes de Brignais)
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 65748 du budget principal de la commune - exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

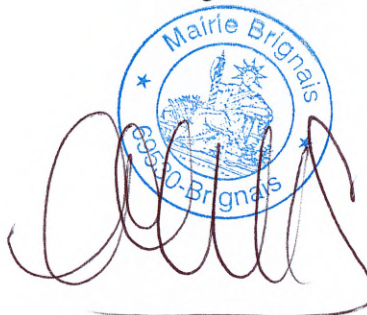
Valérie GRILLON



Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : ASSOCIATION MUSICALE DE BRIGNAIS

Convention d'objectifs et de moyens avec la Ville pour l'année 2025

N°2024_159

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Catherine PEREZ) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Afin d'être en conformité avec la loi du 12 avril 2000 imposant la conclusion d'une convention entre la collectivité qui subventionne et l'organisme subventionné dès lors que les aides en numéraire et/ou en nature dépassent le seuil de 23 000 €, toutes sections confondues, il apparaît nécessaire de rédiger une convention-cadre entre la ville et l'Association Musicale de Brignais (AMB).

Dès le 29 mai 1999, la Ville de Brignais, estimant que l'enseignement, la pratique et la diffusion de la musique sous toutes ses formes concourent à l'intérêt communal et à la politique culturelle de la municipalité, a décidé de formaliser ses liens avec l'Association Musicale de Brignais (AMB) à travers une convention d'objectifs et de moyens.

Ces moyens sont de trois ordres :

- matériels
- techniques
- financiers

Cette convention a fait l'objet de reconductions votées par le Conseil municipal depuis 2002. Alors que l'association déménageait dans les nouveaux locaux du pôle culturel, cette convention a été reconduite annuellement jusqu'en décembre 2024.

La subvention globale allouée par la ville à l'AMB pour l'ensemble de ses sept sections a été de 111 000 € en 2024.

Il est proposé de reconduire cette somme pour l'année 2025 et de renouveler la convention pour une année.

L'AMB est utilisatrice de locaux dédiés à la pratique de la musique. Les modalités d'usage de ceux-ci sont développées dans une convention spécifique signée annuellement.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 11 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention jointe en annexe
- APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 111 000 euros à l'Association Musicale de Brignais pour l'exercice 2025
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget principal de la ville 2025 au compte 65748 chapitre 65 et versés à l'Association selon le calendrier des versements indiqué dans la convention

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Valérie GRILLON

Pour copie conforme
Le Maire
Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : ASSOCIATION FEMMES & SCIENCES
Subvention exceptionnelle 2025

N°2024_160

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Catherine PEREZ) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

La direction des affaires culturelles (DAC) travaille sur un projet transversal intitulé Les femmes et la science dont les actions se dérouleront en janvier 2025.

Ce projet regroupe plusieurs temps forts (spectacles, expositions, conférences, rencontres scolaires) et se prépare avec le soutien de l'association Femmes & Sciences notamment grâce à l'implication de l'astrophysicienne Isabelle Vauglin.

L'association s'investit à titre gratuit dans ce projet à plusieurs niveaux :

- Mise à disposition de l'exposition La science taille XXELLES qui se déroulera à Guy de Chauliac du 8 au 26 janvier avec présence de membres de l'association lors de certains temps forts
- Rencontre de scientifiques de l'association avec les collégiennes de 4ème et 3ème du collège Jean Zay afin de les sensibiliser sur les différents métiers scientifiques
- Animation d'une conférence/table ronde sur la place des femmes et l'égalité dans certains milieux professionnels

En contrepartie, il est proposé de soutenir les actions de l'association en faisant un don d'un montant de 1 000 € (estimation faite sur la base des différentes actions menées).

- Les objectifs de l'association Femmes & Sciences sont les suivants :
- Promouvoir les femmes dans les sciences et les techniques
- Contribuer à la progression vers l'égalité femmes/hommes
- Permettre à des jeunes de rencontrer des scientifiques dans les écoles

Le dossier a été examiné par la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » du 11 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER la subvention exceptionnelle de la commune à hauteur de 1 000 € à l'association Femmes & Sciences
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Valérie GRILLON



Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DU SPORT
Subventions 2025

N°2024_161

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Catherine PEREZ) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions de fonctionnement émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 4 novembre 2024 et la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » le 11 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations ayant un caractère sportif telles que proposées par la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » :
 - Association Sud Lyonnais Basket 4 450 €
 - Association Delta Sport Brignais 4 250 €
 - Association Vélo Club de Brignais 1 900 €
 - Association Sportive Volley du Garon 2 600 €
 - Association Garon Aquatic Club 3 400 €
 - Association Boxing Club de Brignais 1 500 €


Par 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, 1 non-participation, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations ayant un caractère sportif telles que proposées par la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » :
 - Association Raids Eurosportifs 850 €
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Valérie GRILLON



Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : ASSOCIATION SPORTIVE BRIGNAIS FOOTBALL
CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS
Subventions 2025

N°2024_162

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Marie DECHESNE (à Catherine PEREZ) - Isabelle WEULERSSE (à Laurence BEUGRAS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

La Ville de Brignais, dans sa volonté de soutenir le développement de l'activité football sur son territoire, souhaite allouer une subvention de fonctionnement maximale de 7 000 € à l'Association Sportive Brignais Football.

Pour ce faire, il est proposé la signature d'une convention permettant de formaliser les moyens alloués à l'association en fonction d'objectifs précis et d'assurer un dialogue régulier entre la ville et l'association. Celle-ci comprend la subvention de fonctionnement dont le versement est assuré en 2 temps :

- 2 200 € versés en début d'année liés aux critères de subventionnement des clubs
- 4 800 € liés à l'école de football, dont 2 800 € versés suite au vote du budget et le solde conditionné à la production des documents stipulés dans la convention annexée, et versé, le cas échéant, pour tout ou partie, fin septembre 2025

Cette subvention donnera la capacité au club de s'engager auprès d'éducateurs sportifs sur la saison 2024-2025 et de garantir l'accompagnement des équipes de jeunes pour les entraînements et les matchs. Le développement du club nécessite la structuration pour l'organisation de « l'école de football » encadrée par un responsable technique assurant la cohérence d'un projet éducatif et sportif partagé et appliqué par les différents éducateurs de chaque équipe. Il est prévu d'accompagner financièrement le club en ciblant cet objectif « d'école de football » afin de lui permettre de mobiliser les intervenants adéquats, qui connaissent la discipline et le public, pour favoriser la qualité des apprentissages.

Ce soutien en faveur du développement local de cette discipline pour les enfants et les jeunes s'appuie sur l'engagement des membres dirigeants de l'association, qui partagent l'ambition d'un club attractif, ouvert et impliquant des joueurs et des joueuses dès le plus jeune âge.

La commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 11 novembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VALIDER les termes de la convention jointe en annexe
- VOTER la subvention telle que détaillée ci-dessous :
 - 2 200 € liés aux critères de subventionnement versés suite au vote du budget
 - 4 800 € liés à l'école de football, dont 2 800 € versés suite au vote du budget et le solde conditionné à la production des documents stipulés dans la convention annexée, et versé, le cas échéant, pour tout ou partie, en septembre 2025
- AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué au Sport, à signer la convention et ses éventuelles annexes
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 65748 du budget principal de la commune - exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Valérie GRILLON

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BERARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE DE BRIGNAIS (ALB)
Subvention 2025

N°2024_163

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 4 novembre 2024 et la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » du 11 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 32 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions, 1 non-participation, délibère pour

- VOTER une subvention de 14 450 € pour l'association Amicale Laïque de Brignais (association omnisports et culturelle), telle que proposée par la commission n°4 « Animation, vie associative culturelle et sportive », selon la répartition ci-dessous :
 - Sections sportives 9 350 €
 - Sections culturelles 5 100 €
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Valérie GRILLON

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : ASSOCIATION ESPÉRANCE ET VAILLANTES DE BRIGNAIS (EVB)
Subvention 2025

N°2024_164

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Solange VENDITTELLI - Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT - Lionel CATRAIN

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions de fonctionnement émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 4 novembre 2024 et la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » a vu le dossier le 11 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER une subvention de 19 600 € pour l'association Espérance et Vaillantes de Brignais (association omnisports et culturelle), telle que proposée par la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive », correspondant à la répartition ci-dessous :
 - Sections sportives 17 800 €
 - Sections culturelles 1 800 €
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Valérie GRILLON

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ACTION SOCIALE ET DES SOLIDARITÉS
Subventions 2025

N°2024_165

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS)

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir pour partie :

Solange VENDITTELLI (à Alain GARDETTE) - Laurence BEUGRAS (à Sylvie GUINET) - Lionel CATRAIN (à Christiane CONSTANT)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Plusieurs associations qui œuvrent dans le champ de l'action sociale et des solidarités ont sollicité la Ville de Brignais afin d'obtenir une subvention de fonctionnement.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 4 novembre 2024 et la commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » du 12 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations ayant un caractère social et solidaire telles que proposées par la commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » :
 - Association d'aide à domicile en milieu rural (ADMR) de Brignais-Vourles 11 000 €
 - Amicale pour le don du sang bénévole de Brignais 200 €
 - Passerelle pour l'emploi 5 700 €
 - Mission locale du Sud-Ouest Lyonnais (provision) 17 000 €
 - Mission locale du Sud-Ouest Lyonnais-Fonds d'aide aux jeunes (provision) 500 €
 - Association des secouristes français Croix-Blanche de Brignais 1 500 €
 - Union Nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques (UNAFAM)-délégation Métropole de Lyon et Rhône 500 €
 - Association pour l'avenir des femmes et de leurs enfants 400 €
- PRÉCISER que les subventions octroyées à la Mission locale du Sud-Ouest Lyonnais et à Passerelle pour l'emploi, dont les relations avec la Ville sont contractualisées, feront l'objet d'une nouvelle délibération relative à la convention au cours de l'année 2025
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Valérie GRILLON



Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : FONDATION AJD MAURICE GOUNON
Subvention 2025

N°2024_166

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Alain GARDETTE) - Laurence BEUGRAS (à Sylvie GUINET) - Lionel CATRAIN (à Christiane CONSTANT)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

La Ville de Brignais s'inscrit dans un partenariat avec la Fondation AJD-Maurice Gounon et le Département du Rhône, dans le cadre de la prévention spécialisée. Les missions de ce service sont de promouvoir des actions spécifiques en direction des jeunes de 12 à 25 ans fragilisés pour les accompagner vers l'autonomie et la citoyenneté.

Ce partenariat permet de façon concrète de prévenir et de lutter contre la violence, l'exclusion, la marginalisation et la délinquance.

Une subvention d'un montant de 11 000 € a été versée en 2024 au service de prévention spécialisée en fonction du temps réalisé par des jeunes brignairots sur des actions de territoire définies dans la convention annuelle signée entre la Ville de Brignais et la Fondation AJD-Maurice Gounon. Cette subvention est exclusivement attribuée aux salaires et aux projets des jeunes, aucun financement de fonctionnement n'est alloué au service de prévention spécialisée.

L'implication des jeunes étant appréciée et soulignée par nos services, ils sont sollicités pour de nombreuses missions et événements, notamment le forum pour l'emploi, la semaine de l'environnement, les fêtes aux Pérouses et à la Compassion, la fête de la Musique, la semaine bleue, les élections, etc...dont certaines pourraient être reconduites au titre de l'année 2025.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 12 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER la subvention de la commune telle que proposée par la commission « solidarité et vie scolaire » :
 - Fondation AJD Maurice GOUNON, service de prévention spécialisée : 11 000 €
- DIRE que le montant de la subvention 2025 allouée, sera minoré au prorata du temps éventuellement non effectué, en appui de l'état récapitulatif et du bilan qualitatif transmis en fin d'année par la Fondation AJD
- PRÉCISER qu'une convention entre la Ville et l'association sera signée pour l'année 2025, sous réserve de la présence de l'association sur le territoire communal
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 - compte 65748 du budget principal de la commune - exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Valérie GRILLON

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : ASSOCIATIONS DANS LE CHAMP DE L'ANIMATION
Subventions 2025

N°2024_167

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Alain GARDETTE) - Laurence BEUGRAS (à Sylvie GUINET) - Lionel CATRAIN (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Comme chaque année, la Ville a été destinataire de demandes de subventions émanant d'associations locales ou d'associations extérieures à la commune.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 4 novembre et la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » du 11 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune aux associations ayant un caractère d'animation telles que proposées par la commission n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive » :
 - Association Interclasses 1 800 €
 - Association Comité des Fêtes 5 000 €
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Valérie GRILLON

Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL DE BRIGNAIS
Subventions 2025

N°2024_168

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESENE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Alain GARDETTE) - Laurence BEUGRAS (à Sylvie GUINET) - Lionel CATRAIN (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Comme chaque année, la Ville a reçu de l'Amicale du personnel municipal de Brignais une demande de subvention. Pour rappel, l'Amicale du personnel de Brignais et la Ville de Brignais sont liées par une convention pluriannuelle par laquelle la collectivité s'engage à soutenir financièrement l'association.

Les dossiers ont été examinés par le conseil d'adjoints du 4 novembre 2024 et la commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » du 10 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VOTER les subventions de la commune pour l'Amicale du personnel municipal de Brignais telles que proposées par la commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales », selon la répartition ci-dessous :
 - Subvention de fonctionnement 24 000 €
 - Participation exceptionnelle pour les 50 ans de l'association 3 000 €
- PRÉCISER que si la salle du Briscope est mise à disposition lors des 50 ans de l'association, la subvention exceptionnelle sera réduite de 850 €, soit un montant total de 2 150 €
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65 – compte 65748 du budget principal de la commune – exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Valérie GRILLON

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2025
BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE
Adoption

N°2024_169

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Alain GARDETTE) - Laurence BEUGRAS (à Sylvie GUINET) - Lionel CATRAIN (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Il est rappelé que le budget 2025 est voté, après le vote du débat d'orientation budgétaire, conformément à l'instruction M57, soit par chapitres.

Les comparaisons entre les années 2024 et 2025 font référence au budget primitif.

La motion de censure votée à l'encontre du gouvernement le mercredi 4 décembre 2024, date à laquelle il a été présenté le rapport d'orientation budgétaire en conseil municipal, apporte une incertitude sur une partie des prévisions budgétaires 2025. En effet, le budget communal tel que présenté, intègre les hypothèses du projet de loi de financement de la sécurité sociale et du projet de loi de finances 2025, qui ont été rejetés par l'Assemblée Nationale. Il sera apporté des corrections lors du vote du budget supplémentaire aux prévisions proposées ci-dessous. Le vote proposé permet de démarrer l'exercice comptable dès le 1er janvier en tenant compte d'un contexte financier national contraint.

Ce projet de budget s'inscrit dans le cadre d'une programmation pluriannuelle, tant en fonctionnement qu'en investissement. Sont à souligner les points suivants :

1. Pour les dépenses réelles de fonctionnement, on constate une hausse à hauteur de 0.86 %. Cette évolution s'explique par :

La hausse des charges de personnel de 3.67% soit + 330 000 € intégrant des facteurs exogènes comme la hausse des cotisations CNRACL pour 126 500 € et la hausse des cotisations URSSAF de 32 000 €, un glissement vieillesse et technicité pour 37 500 €, un ajustement de l'enveloppe des heures supplémentaires en lien avec la rationalisation du paiement des heures et le plafonnement du paiement des comptes épargne temps. Sont également intégrés sur une année pleine des postes pourvus partiellement en 2024.

Une baisse des charges à caractère général de - 4.84%, correspondant à 140 000 €, en lien avec l'impact de la baisse des prix du gaz et de l'électricité pour 91 000 €, un ajustement à la baisse des prestations de services de -28 000 € en lien avec les nouvelles mises en concurrence sur les marchés d'entretien des espaces verts et de nettoyage du marché forain, ou encore une rationalisation des coûts sur les fournitures d'entretien (-10 000 €), les fêtes et cérémonies (-10 000 €) ou l'affranchissement (-9 000 €) ainsi que l'externalisation du nettoyage pour le gymnase Minssieux dans le cadre de la réorganisation du service avec le départ en retraite d'un agent compensé par une rationalisation du coût des prestations de nettoyage. A cela s'ajoutent la participation à la Biennale de la danse (12 000 €), la hausse du coût du nettoyage du linge (+17 500 €) mais aussi des assurances (+18 000 €).

La légère baisse de l'enveloppe consacrée aux autres charges de gestion courantes de -0.18 % soit 5 000 € intègrent la baisse de la subvention au budget de la résidence autonomie les Arcades de -68 000 € pour un montant total de 80 000 €, la hausse a contrario de la subvention au budget annexe de la RCAVB (+14 150 €) pour un montant total de 354 000 €, la hausse des participations aux syndicats (+ 31 000 €) pour une enveloppe globale approchant les 385 000 €, mais aussi celle des logiciels en mode SAAS pour + 11 800 € soit 106 800€. Globalement, le soutien aux associations est en légère hausse (+ 10 000 €).

La hausse des frais financiers avec le remboursement de l'emprunt contractualisé en 2024 se répercute sur 2025.

Une baisse sur le reversement au titre du fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC) et le prélèvement au titre de la loi « solidarité et renouvellement urbain » est intégrée pour s'ajuster au montant prélevé en 2024.

Les dotations aux amortissements diminuent. Le virement à la section d'investissement s'élève, quant à lui, à 26 000 €.

2. En ce qui concerne les recettes de fonctionnement :

Le budget tient compte de la stabilité de la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat et des produits de services. Les recettes provenant de la Communauté de communes intègrent une hausse de la dotation de solidarité communautaire lié au pacte financier et fiscal adopté entre les communes membres et l'intercommunalité.

Les produits liés à la fiscalité locale ont été calculés avec une hausse des bases de taxe foncière de 3.5%, soit le taux d'inflation provisoire selon l'indice des prix à la consommation harmonisé de novembre 2024 (comme prévu dans la loi de finances de 2017), ajusté d'une revalorisation physique des bases. Il est également intégré la fin du versement de fonds de compensation de TVA sur les dépenses d'entretien.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

3. Pour les dépenses d'équipement, les projets de la collectivité se poursuivent avec :
- La rénovation thermique de l'école maternelle Lassagne
 - La rénovation énergétique et le réaménagement de l'hôtel de Ville
 - La végétalisation des cours de l'école Fournion
 - L'acquisition foncière de la propriété Du Peloux
 - Le changement de la balayeuse pour l'entretien des voiries
 - A côté des équipements neufs, sont inscrites des enveloppes d'investissement dites récurrentes, avec l'entretien annuel des bâtiments et de la voirie communale, l'informatique, le matériel - mobilier - signalétique.

L'ensemble de ces opérations seront financées par des subventions, de l'autofinancement et un emprunt d'équilibre de 2 216 500 €.

L'encours de dette se situe à 7 791 237.90 € au 1er janvier 2025.

Les tableaux joints au présent rapport exposent le détail des crédits budgétaires par section et par chapitre, tout en rappelant les prévisions du budget primitif 2024.

Un projet de budget primitif 2025 détaillé par articles est transmis à chaque tête de liste afin qu'elles puissent le porter à la connaissance de tous les élus.

Le budget primitif 2025 a fait l'objet d'un nombre important de réunions de travail techniques et a été étudié lors des commissions n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » du 27 novembre, ainsi que du 10 décembre 2024.

Il a été en outre présenté lors du Débat d'orientation budgétaire en séance publique du Conseil municipal le 4 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 26 voix pour, 7 voix contre, 0 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- ADOPTER le budget primitif 2025 de la commune tel que présenté en séance et joint en annexe, équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

	Dépenses	Recettes
Investissement	5 324 500 €	5 324 500 €
Fonctionnement	17 154 000 €	17 154 000 €

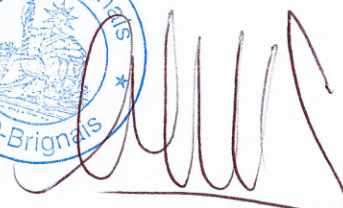
AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Valérie GRILLON



Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX

CONCLUSION D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHONE (CDG 69)
Assistance à la gestion des équipements de protection individuelle

N°2024_170

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Alain GARDETTE) - Laurence BEUGRAS (à Sylvie GUINET) - Lionel CATRAIN (à Christiane CONSTANT)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Tout employeur a l'obligation de veiller à la sécurité de ses salariés ou agents. Il peut ainsi voir sa responsabilité engagée si l'agent ne porte pas les équipements de protection individuelle (EPI) mis à sa disposition ou ne respecte pas les instructions qui lui ont été communiqué sur les conditions de leur utilisation (Article R4321-4 du code du travail).

Jusqu'à présent, la collectivité alloue une enveloppe budgétaire à chaque service et la gestion du choix et des commandes des EPI n'est pas homogénéisée sur la collectivité :

- Certains agents s'approvisionnent chez un prestataire, selon une enveloppe donnée.
- D'autres chefs de service commandent pour l'ensemble des agents

De plus, les agents et chefs de service ne connaissent pas forcément les normes des EPI à respecter selon les métiers.

Afin que les agents soient protégés de façon optimale en fonction des risques professionnels auxquels ils sont exposés, la collectivité souhaite améliorer la gestion des EPI.

La collectivité a sollicité le CDG 69 pour l'orienter dans la gestion, le suivi et le choix des EPI en fonction des risques et réaliser une charte à destination des agents.

Objectif :

Cette mission a pour objectif d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre d'une démarche de prévention en recensant les besoins des équipements de protection individuelle, en optimisant sa gestion et en sensibilisant les agents à leur port effectif.

La mission se déroulera en 5 étapes :

- **Étape 1 :** Présentation des obligations légales et des différents types d'EPI (assistant de prévention et DRH)
- **Étape 2 :** Recenser les besoins avec les encadrants
- **Étape 3 :** Analyser les besoins et lister les EPI nécessaires dans chaque service :
 - Services techniques (entretien ménager, cadre de vie, bâtiment, espaces verts)
 - Crèche collective
 - Crèche familiale
 - Direction des Affaires culturelles - RCAVB
 - SAVA
 - Cuisine centrale et satellites
- **Étape 4 :** Co-rédaction de la charte EPI à destination des agents
- **Étape 5 :** Communiquer avec les agents

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

- AUTORISER Monsieur le Maire à signer avec le Centre de Gestion du Rhône (CDG 69) une convention d'assistance à la gestion des Equipements de Protection Individuelle (EPI), jointe en annexe
- PRÉCISIER que le coût estimé du projet est de 7 130 € pour 15,5 jours de prestation, soit 460 € par jour
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 – compte 611 du budget principal de la commune – exercice 2024

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Valérie GRILLON



Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : COMMISSIONS COMMUNALES
Modification de leur composition

N°2024_171

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Alain GARDETTE) - Laurence BEUGRAS (à Sylvie GUINET) - Lionel CATRAIN (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Du fait de la démission de Monsieur Lionel BRUNEL, conseiller municipal en date du 21 novembre 2024, élu de la liste « Brignais Ensemble » et de l'intégration de Monsieur Alain GARDETTE, élu de la même liste, il y a lieu de réorganiser la composition des commissions municipales.

Vu l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) disposant « qu'il est voté au scrutin secret lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation, que si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé et que le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin ».

Vu l'article L 2121-22 du CGCT fixant les modalités de création et de fonctionnement des commissions municipales : « Le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit, dans les huit jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui les composent.

Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Il est précisé que la délibération du Conseil municipal du 20 mars 2024 a fixé la composition des commissions communales comme suit :

- 6 représentants titulaires et autant de suppléants de la liste « Parlons Brignais 2020 » pour les commissions n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales », n°3 « Transition écologique, urbanisme et aménagement » et n°4 « Animation, vie associative, culturelle et sportive »,
- 7 représentants titulaires et 6 suppléants de la liste « Parlons Brignais » pour la commission n°2 « Solidarité et vie scolaire »
- 2 représentants de la liste « Brignais ensemble 2020 » par commission
- 1 représentant de la liste « Mieux Vivre à Brignais » par commission

Cette proposition, conforme à la bonne administration des affaires de la commune, respecte le principe de représentation proportionnelle des différentes tendances des élus au sein de l'assemblée délibérante.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 décembre 2024.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a été informée le 12 décembre 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- MODIFIER la composition des commissions et notamment DÉSIGNER de nouveaux membres de la liste « Brignais Ensemble » comme suit :

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

- Alain GARDETTE, comme nouveau membre titulaire de la commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » et comme nouveau membre suppléant de la commission n°2 « Solidarité et vie scolaire »
- Isabelle WEULERSSE, comme nouveau membre titulaire de la commission n°2 « Solidarité et vie scolaire »
- Solange VENDITTELLI, comme nouveau membre suppléant de la commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales »

Outre le Maire, président de droit						
6 représentants de la liste "Parlons Brignais"		2 représentants de la liste "Brignais ensemble"		1 représentant de la liste "Mieux vivre à Brignais"		
Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants
Commission n°1 : Finances, ressources humaines et affaires générales	- Agnès BERAL - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIIN - Jean-Philippe SANTONI - Jessica DIONISIO	- Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Béatrice VERDIER - Florence RICHARD - Christelle RIVAT - Marie DECHESNE	- Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE	- Solange VENDITTELLI	- Christiane CONSTANT	- Lionel CATRAIN
7 représentants titulaires de la liste "Parlons Brignais"		6 représentants suppléants de la liste "Parlons Brignais"		2 représentants de la liste "Brignais ensemble"		1 représentant de la liste "Mieux vivre à Brignais"
Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants
Commission n°2 : Solidarité et vie scolaire	- Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Béatrice VERDIER - Florence RICHARD - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Marie DECHESNE	- Agnès BERAL - Nicolas KELEN - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIIN - Jean-Philippe SANTONI - Jessica DIONISIO	- Sylvie GUINET - Isabelle WEULERSSE	- Alain GARDETTE	- Christiane CONSTANT	- Lionel CATRAIN
6 représentants de la liste "Parlons Brignais"		2 représentants de la liste "Brignais ensemble"		1 représentant de la liste "Mieux vivre à Brignais"		
Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants
Commission n°3 : Transition écologique, urbanisme et aménagement	- Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Christine MARCILLIERE - Erwan LE SAUX	- Anne-Claire ROUANET - Claude MARCOLET - Roger REMILLY - Christophe GALLAY - Éric JACQUET - Jean PETIT	- Solange VENDITTELLI - Isabelle WEULERSSE	- Laurence BEUGRAS	- Lionel CATRAIN	- Christiane CONSTANT
6 représentants de la liste "Parlons Brignais"		2 représentants de la liste "Brignais ensemble"		1 représentant de la liste "Mieux vivre à Brignais"		
Titulaires		Suppléants		Titulaires		Suppléants
Commission n°4 : Animation, vie associative, culturelle et sportive	- Anne-Claire ROUANET - Claude MARCOLET - Roger REMILLY - Christophe GALLAY - Éric JACQUET - Jean PETIT	- Jean-Philippe GILLET - Valérie GRILLON - Bruno THUET - Guy BOISSERIN - Christine MARCILLIERE - Erwan LE SAUX	- Sylvie GUINET - Laurence BEUGRAS	- Solange VENDITTELLI	- Lionel CATRAIN	- Christiane CONSTANT

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Valérie GRILLON



Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
RÉGIME DES ASTREINTES
Mise à jour des modalités de versement des indemnités d'astreinte

N°2024_172

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Alain GARDETTE) - Laurence BEUGRAS (à Sylvie GUINET) - Lionel CATRAIN (à Christiane CONSTANT)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale,

Considérant qu'il y a lieu de modifier le régime des astreintes institué par la collectivité,

DISPOSITIF

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

La permanence correspond à l'obligation faite à un agent de se trouver sur son lieu de travail habituel, ou un lieu désigné par son chef de service, pour nécessités de service, un samedi, un dimanche ou un jour férié.

Les agents des collectivités territoriales bénéficient d'une indemnité ou, à défaut, d'un repos compensateur lorsqu'ils sont appelés à participer à une période d'astreinte (avec ou sans intervention) ou de permanence.

BÉNÉFICIAIRES

Compte tenu des besoins de la collectivité, les services concernés par la réalisation d'astreintes sont les suivants :

- Direction générale des services ;
- Service communication ;
- Police municipale ;
- Cabinet du Maire ;
- Direction des ressources humaines ;
- Direction de l'évaluation des politiques publiques ;
- Services de la Direction des services techniques ;
- Services de la Direction des solidarités et de la Citoyenneté ;
- Services de la Direction des affaires culturelles ;
- Services de la Direction enfance, jeunesse, sport et vie associative ;
- Régie culturelle autonome de la ville de Brignais ;
- Services du Centre communal d'action sociale ;
- Résidence autonomie Les Arcades

CONDITIONS DE VERSEMENT

La mise en place de périodes d'astreinte est nécessaire notamment dans les cas suivants :

- Événement climatique ou événement exceptionnel,
- Manifestations particulières au sein de la commune,
- Interventions pour assurer la sécurité au sein de la commune,
- Assurer la sécurité des bâtiments communaux en dehors des horaires d'ouverture,
- Assurer la continuité du service public

Les indemnités d'astreinte peuvent être attribuées aux agents stagiaires, titulaires et contractuels qu'ils soient à temps plein, à temps partiel ou à temps non complet.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Le versement de ces indemnités est soumis à une déclaration établie par l'agent en accord avec son responsable de service ou par le responsable de service directement.

Les cadres d'emplois concernés par les indemnités d'astreinte, et éventuellement d'intervention, sont les suivants :

- Attachés ;
- Infirmiers ;
- Chef de service de police municipale ;
- Techniciens ;
- Rédacteurs ;
- Adjoints techniques ;
- Adjoints administratifs ;
- Agents de maîtrise ;
- Agents de police municipale ;
- Auxiliaires de soins ;
- Agents sociaux ;

Les astreintes peuvent être réalisées :

- En semaine,
- En soirée,
- La nuit,
- Les week-ends,
- Les jours fériés

MONTANT ET VERSEMENT

Les taux applicables sont définis par l'arrêté ministériel du 14 avril 2015.

- Indemnisation – Personnel non technique

Période d'astreinte	Montant de l'indemnité
Semaine complète	149,48 €
Du vendredi soir au lundi matin	109,28 €
Du lundi matin au vendredi soir	45,00 €
Samedi	34,85 €
Dimanche ou jour férié	43,38 €
1 nuit de semaine	10,05 €

- Indemnisation – Personnel technique

Période d'astreinte	Astreinte d'exploitation ⁽¹⁾	Astreinte de sécurité ⁽²⁾	Astreinte de décision ⁽³⁾
Semaine complète	159,20 €	149,48 €	121,00 €
Du vendredi soir au lundi matin	116,20 €	109,28 €	76,00 €
Samedi	37,40 €	34,85 €	25,00 €
Dimanche ou jour férié	46,55 €	43,38 €	34,85 €
1 nuit de semaine	10,75 € (ou 8,60 € si astreinte factionnée inférieure à 10 heures)	10,05 € (ou 8,08 € si astreinte factionnée inférieure à 10 heures)	10,00 €

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

(1) Les agents doivent être en mesure d'intervenir pour mener des actions préventives ou curatives sur les infrastructures (surveillance par exemple). Elle concerne les missions suivantes : prévention des accidents imminents ou réparation des accidents intervenus sur les infrastructures et leurs équipements, aux équipements publics et aux matériels ; surveillance des infrastructures.

(2) Les agents sont appelés à participer dans une logique d'action renforcée à un plan d'intervention dans le cas d'un besoin de renforcement en moyens humains faisant suite à un événement soudain ou imprévu (situation de pré-crise ou de crise, inondations, fortes tempêtes). Elle concerne les missions suivantes : prévention des accidents imminents ou réparation des accidents intervenus sur les infrastructures et leurs équipements, aux équipements publics et aux matériels ; surveillance des infrastructures, gardiennage des locaux et des installations ou matériels administratifs et techniques.

(3) Cette astreinte concerne la situation du personnel d'encadrement pouvant être joint directement par l'autorité territoriale aux fins de s'assurer le concours des services en cas d'événements imprévus se produisant en dehors des heures normales d'activité du service. Elle concerne les missions suivantes : prévention des accidents imminents ou réparation des accidents intervenus sur les infrastructures et leurs équipements, aux équipements publics et aux matériels ; surveillance des infrastructures ; gardiennage des locaux et des installations ou matériels administratifs et techniques.

Les périodes d'astreinte et les interventions donnent lieu à indemnisation ou à repos compensateur, en fonction du choix de l'agent, dans les conditions suivantes :

- Indemnité d'intervention d'astreinte – Personnel non technique

Période d'astreinte	Montant de l'indemnité
Jour de semaine	16 € par heure
Samedi	20 € par heure
Nuit	24 € par heure
Dimanche ou jour férié	32 € par heure

En cas d'intervention pendant l'astreinte, s'il n'est pas indemnisé, l'agent peut bénéficier d'un repos compensateur supplémentaire correspondant au nombre d'heures de travail effectif majoré :

- De 10% pour les heures effectuées les jours de semaine et les samedis ;
- De 25% pour les heures effectuées les nuits, les dimanches et les jours fériés

- Indemnité d'intervention d'astreinte – Personnel technique

Période d'astreinte	Montant de l'indemnité
Jour de semaine	16 € par heure
Nuit, samedi, dimanche ou jour férié	22 € par heure

Si elles ne sont pas indemnisées, les interventions effectuées par un agent pendant une période d'astreinte donnent lieu à un repos compensateur correspondant au nombre d'heures de travail effectif majoré :

- De 25% pour les heures effectuées le samedi ou un jour de repos imposé par l'organisation collective du travail
- De 50% pour les heures effectuées de nuit
- De 100% pour les heures effectuées le dimanche ou un jour férié

Les périodes d'astreinte des agents bénéficiant d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service ne donnent pas lieu au versement d'indemnités d'astreinte.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

CUMUL

Les agents éligibles aux Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) ne peuvent bénéficier ni de l'indemnité d'intervention, ni du repos compensateur

L'indemnité d'astreinte ou d'intervention et le repos compensateur ne peuvent pas être attribués aux agents qui bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service (cf. supra).

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VALIDER les modalités de versement des astreintes à savoir :
 - Les bénéficiaires,
 - Les conditions de versement,
 - Les montants appliqués (conformément à l'arrêté ministériel du 14 avril 2015),
 - Le principe de cumul
- PRÉCISER que la présente délibération entrera en vigueur à compter du 1er janvier 2025
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 - comptes 64131 et 64111 du budget principal de la commune et du budget annexe de la régie culturelle autonome - exercices 2025 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Valérie GRILLON



Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Création d'emploi permanents à temps complet

N°2024_173

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Alain GARDETTE) - Laurence BEUGRAS (à Sylvie GUINET) - Lionel CATRAIN (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 et L.332-8 et L.332-14 ;

Vu la délibération n°2023-124 du Conseil municipal relative à la dernière mise à jour du tableau des emplois ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- DIRE que comme suite à la mise à jour du tableau des emplois de la collectivité et en lien avec des mouvements de personnels au sein des services municipaux, il y a lieu de procéder aux créations d'emplois suivants :
 - Un emploi d'adjoint administratif à la Direction des ressources humaines à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C et ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
 - Grades ouverts : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^o classe, adjoint administratif principal de 1^o classe
 - Quotité de travail : 100%
 - Mission globale : Gestionnaire paie carrière
 - Un emploi d'adjoint administratif à la Direction des ressources humaines à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C et ouvert au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux
 - Grades ouverts : adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2^o classe, adjoint administratif principal de 1^o classe
 - Quotité de travail : 100%
 - Mission globale : Gestionnaire recrutement et GTA
 - Un emploi d'adjoint technique à l'unité cadre de vie de la Direction des services techniques à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C et ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
 - Grades ouverts : adjoint technique, adjoint technique principal de 2^o classe, adjoint technique principal de 1^o classe
 - Quotité de travail : 100%
 - Mission globale : agent de propreté urbaine
 - Un emploi d'adjoint technique à l'unité espaces verts de la Direction des services techniques à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C et ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
 - Grades ouverts : adjoint technique, adjoint technique principal de 2^o classe, adjoint technique principal de 1^o classe
 - Quotité de travail : 100%
 - Mission globale : agent d'entretien des espaces verts

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

- Deux emplois d'adjoint technique à l'unité entretien ménager de la Direction des services techniques à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C et ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
 - Grades ouverts : adjoint technique, adjoint technique principal de 2^o classe, adjoint technique principal de 1^o classe
 - Quotité de travail : 100%
 - Mission globale : agent d'entretien des locaux
- Un emploi d'adjoint technique à l'unité entretien ménager de la Direction des services techniques à temps non complet relevant de la catégorie hiérarchique C et ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
 - Grades ouverts : adjoint technique, adjoint technique principal de 2^o classe, adjoint technique principal de 1^o classe
 - Quotité de travail : 31 heures 30 minutes hebdomadaires (90%)
 - Mission globale : agent d'entretien des locaux
- Un emploi de rédacteur à la Direction enfance jeunesse sport et vie associative à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B et ouvert au cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux
 - Grades ouverts : rédacteur, rédacteur principal de 2^o classe, rédacteur principal de 1^o classe
 - Quotité de travail : 100%
 - Mission globale : responsable administratif
- Un emploi de chef de service de police municipale à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B et ouvert au cadre d'emplois des chefs de service de police municipale territoriaux
 - Grades ouverts : chef de service de police municipale, chef de service de police municipale principal de 2^o classe, chef de service de police municipale principal de 1^o classe
 - Quotité de travail : 100%
 - Mission globale : chef de service de police municipale
- Un emploi d'adjoint technique au service Animation et vie associative de la Direction enfance jeunesse sport et vie associative à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C et ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
 - Grades ouverts : adjoint technique, adjoint technique principal de 2^o classe, adjoint technique principal de 1^o classe
 - Quotité de travail : 100%
 - Mission globale : agent logistique (sport)
- Un emploi d'adjoint technique au service Restauration de la Direction enfance jeunesse sport et vie associative à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C et ouvert au cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux
 - Grades ouverts : adjoint technique, adjoint technique principal de 2^o classe, adjoint technique principal de 1^o classe
 - Quotité de travail : 100%
 - Mission globale : agent de restauration de la cuisine centrale
- Un emploi d'animateur au service périscolaire de la Direction enfance jeunesse sport et vie associative à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B et ouvert au cadre d'emplois des animateurs
 - Grades ouverts : animateur, animateur principal de 2^e classe, animateur principal de 1^{ère} classe
 - Quotité de travail : 100%
 - Mission globale : référent périscolaire école Claudius Fournion

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

- Un emploi d'assistant de conservation au service médiathèque de la Direction des Affaires culturelles à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B et ouvert au cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques
 - Grades ouverts : assistant de conservation, assistant de conservation principal de 2e classe, assistant de conservation principal de 1ère classe
 - Quotité de travail : 100%
 - Mission globale : responsable adjointe de la médiathèque
- Un emploi d'adjoint territorial du patrimoine au service médiathèque de la Direction des Affaires culturelles à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique C et ouvert au cadre d'emplois des adjoints territoriaux du patrimoine
 - Grades ouverts : adjoint du patrimoine, adjoint du patrimoine principal de 2e classe, adjoint du patrimoine principal de 1ère classe
 - Quotité de travail : 100%
 - Mission globale : agent de médiathèque
- Un emploi de chef de technicien au service Actions et programmation culturelle (Briscope) de la RCAVB à temps complet, relevant de la catégorie hiérarchique B et ouvert au cadre d'emplois des techniciens territoriaux
 - Grades ouverts : technicien, technicien principal de 2e classe, technicien principal de 1ère classe
 - Quotité de travail : 100%
 - Mission globale : régisseur principal
- AUTORISER la création de ces emplois permanents à compter du 19 décembre 2024, leurs inscriptions au tableau des emplois permanents ainsi que l'inscription au budget des crédits nécessaires correspondant à ces emplois
- PRÉCISER que les modalités de création de ces emplois seront les suivantes :
 - Régime indemnitaire appliqué conformément à la délibération en date du 22 février 2023
- AUTORISER le recrutement sur ces emplois permanents d'agents contractuels, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 - compte 64131 et /ou 64111 du budget principal de la commune et RCAVB - exercices 2025 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Valérie GRILLON



Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : SERVICES MUNICIPAUX ET RÉGIE CULTURELLE AUTONOME DE LA VILLE DE BRIGNAIS (RCAVB)
TABLEAUX DES EMPLOIS
Mise à jour au 1er janvier 2025

N°2024_174

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Alain GARDETTE) - Laurence BEUGRAS (à Sylvie GUINET) - Lionel CATRAIN (à Christiane CONSTANT)



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Vu la loi du 26 janvier 1984 et notamment son article 34 précisant que les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant ;

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1 et L.332-8 et L.332-14 ;

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de créer les emplois à temps complet ou non complet nécessaires au fonctionnement des services, d'en déterminer le temps de travail, de préciser le ou les grades des fonctionnaires susceptibles d'occuper ces emplois et d'indiquer si ces derniers peuvent être occupés par un agent contractuel sur le fondement de l'article L.332-8 du Code général de la fonction publique.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 10 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

Par 28 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions, 0 non-participations, délibère pour

- DIRE que les créations d'emplois résultent de deux opérations liées à leur double nature : emplois budgétaires et postes de travail. L'organe délibérant :
 - Vote un crédit au chapitre du budget correspondant à l'emploi (permanent ou non permanent)
 - Inscrit le nouvel emploi au tableau des emplois annexés au budget. Sur ce tableau, figurent l'ensemble des emplois de la collectivité ou de l'établissement
- VALIDER qu'au 1er janvier 2025, le tableau des emplois de la Ville de Brignais présente 312 postes budgétés et 299 postes pourvus répartis comme suit, selon le tableau en annexe :
 - 197 emplois permanents budgétés et 188 pourvus,
 - 115 emplois non permanents budgétés et 111 pourvus
- VALIDER qu'au 1er janvier 2025, le tableau des emplois de la Régie culturelle autonome de la ville de Brignais comporte 12 postes budgétés et 12 postes pourvus répartis comme suit, selon le tableau en annexe :
 - 6 emplois permanents budgétés et 6 pourvus,
 - 6 emplois non permanents budgétés et 6 pourvus
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 - compte 64131 et /ou 64111 du budget principal de la commune et du budget annexe de la régie culturelle autonome de la ville de Brignais - exercice 2025

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Valérie GRILLON

Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : ÉTUDES MUNICIPALES

Mise à jour des conditions de rémunération des enseignants des écoles publiques

N°2024_175

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Alain GARDETTE) - Laurence BEUGRAS (à Sylvie GUINET) - Lionel CATRAIN (à Christiane CONSTANT)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Les services d'étude surveillée non compris dans le programme officiel et assurés, en dehors du temps de présence obligatoire des élèves, à la demande et pour le compte des collectivités locales, par les personnels enseignants peuvent être rétribués par ces collectivités au moyen d'indemnités.

Les taux maxima de rémunération des travaux supplémentaires effectués, en dehors de leur service normal, par les instituteurs et professeurs des écoles, pour le compte et à la demande de collectivités territoriales, sont déterminés par référence aux dispositions du décret n° 66-787 du 14 octobre 1966. Il revient dès lors à la collectivité territoriale concernée de déterminer le montant de la rémunération dans la limite du taux plafond fixé par le texte évoqué ci-dessus.

Le décret n° 2016-670 du 25 mai 2016 portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'État, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation, entraîne une revalorisation des taux plafonds des travaux supplémentaires effectués par les enseignants des écoles depuis le 1er février 2017.

Les montants de référence en vigueur à la date sont annexés au présent rapport ; la collectivité tiendra compte des éventuelles modifications ultérieures conformément à la réglementation.

À partir de la rentrée de septembre 2022, il a été proposé de rémunérer les missions effectuées au titre de la ville en fonction d'un état mensuel, validé par l'autorité territoriale, avec les missions suivantes :

- Pour les enseignants qui assurent des temps d'étude, il est proposé les taux suivants :
 - **Prise en charge d'un groupe d'enfants pour une étude surveillée** : une heure par jour, à **18 € bruts / heure**
 - **Prise en charge d'un groupe d'enfants pour une étude dirigée** : **taux maximum prévu pour les études par l'Education Nationale** (soit une heure, à 24,57 € pour les professeurs hors classe et 22,34€ pour les professeurs en classe normale à ce jour)
 - **Participation à des réunions**, en dehors de celles liées aux missions de direction, et en dehors des horaires d'école ; taux de rémunération : **18 € bruts / heure**

Ces éléments ont été adoptés par délibération en date du 15 juin 2022 sous le numéro 2022-079.

A partir de la rentrée de septembre 2024, le fonctionnement des études et du temps de surveillance a été retravaillé.

Les enseignants peuvent être amenés à réaliser des heures de surveillance avant le temps dédié aux études.

La rémunération de ces temps d'études est encadrée par les mêmes sources que les taux précédemment cités.

La commission n° 2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 12 décembre 2024.

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a été informée du dossier le 10 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- VALIDER les taux d'indemnisation comme suit :
 - Pour les enseignants qui assurent des temps d'étude, il est proposé les taux suivants :
 - **Prise en charge d'un groupe d'enfants pour une étude surveillée** : une heure par jour, à 18 € bruts / heure

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

- Prise en charge d'un groupe d'enfants pour une étude dirigée : taux maximum prévu pour les études par l'Éducation Nationale (soit une heure à 24,57 € pour les professeurs hors classe et 22,34€ pour les professeurs en classe normale à ce jour)
- Participation à des réunions, en dehors de celles liées aux missions de direction, et en dehors des horaires d'école ; taux de rémunération : 18 € bruts / heure
- Pour les enseignants qui assurent des temps de surveillance, il est proposé les taux suivants :
 - Instituteurs exerçant ou non les fonctions de directeur d'école élémentaire : 10,68 € bruts / heure
 - Professeurs des écoles classe normale exerçant ou non des fonctions de directeur d'école : 11,91 € bruts / heure
 - Professeurs des écoles hors classe exerçant ou non des fonctions de directeur d'école : 13,11 € bruts / heure
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 - compte 64138 du budget principal de la commune - exercices 2025 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire
Valérie GRILLON



Pour copie conforme

Le Maire
Serge BÉRARD





DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

OBJET : RESTAURATION SCOLAIRE – ÉCOLE CLAUDIUS FOURNION

Convention de partenariat - Lycée professionnel Gustave Eiffel et Région Auvergne Rhône Alpes

N°2024_176

Date d'affichage de la liste des délibérations : **24 décembre 2024**

Date de transmission en Préfecture : **24 décembre 2024**

Date de mise en ligne : **24 décembre 2024**

Date de la convocation du Conseil municipal : **11 décembre 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : **33**

Président de séance : **Serge BÉRARD**

Secrétaire de séance : **Valérie GRILLON**

Membres présents à la séance :

Serge BÉRARD - Anne-Claire ROUANET - Michèle EYMARD - Sébastien FRANÇOIS - Agnès BÉRAL - Jean-Philippe GILLET - Claude MARCOLET - Valérie GRILLON - Nicolas KELEN - Roger REMILLY - Pierre FRESSYNET - Béatrice DHENNIN - Bruno THUET - Christophe GALLAY - Catherine PEREZ - Christelle RIVAT - Éric JACQUET - Jean PETIT - Erwan LE SAUX - Jessica DIONISIO - Marie DECHESNE - Sylvie GUINET - Alain GARDETTE - Isabelle WEULERSSE - Christiane CONSTANT

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Guy BOISSERIN (à Nicolas KELEN) - Jean-Philippe SANTONI (à Bruno THUET) - Béatrice VERDIER (à Béatrice DHENNIN) - Christine MARCILLIERE (à Michèle EYMARD) - Florence RICHARD (à Sébastien FRANÇOIS) - Solange VENDITTELLI (à Alain GARDETTE) - Laurence BEUGRAS (à Sylvie GUINET) - Lionel CATRAIN (à Christiane CONSTANT)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU MERCREDI 18 DÉCEMBRE 2024

Depuis la rentrée scolaire 2021, une petite cinquantaine d'élèves de 3ème cycle de l'école Claudius Fournion (CM1 et CM2) sont amenés à déjeuner au restaurant scolaire du Lycée Eiffel, à proximité. L'objectif initial était de désengorger le restaurant de l'école et d'améliorer le temps de restauration pour tous les élèves (ceux qui s'y rendent et ceux qui restent). Ce partenariat s'avère fructueux pour les enfants, qui sont contents en fin de primaire de changer de lieu de restauration, pour le lycée, qui augmente ses effectifs quotidiens et pour l'organisation de ce temps méridien, qui est facilité par le départ d'un groupe à l'extérieur et permet une meilleure qualité de prise en charge des enfants pendant leur repas à l'école Fournion.

En conséquence, il est proposé de renouveler la convention pour une durée de trois ans avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le lycée Gustave Eiffel, dans les mêmes conditions et dispositions, afin de poursuivre cette collaboration satisfaisant toutes les parties prenantes.

La commission n°2 « Solidarité et vie scolaire » a vu le dossier le 12 décembre 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL

L'exposé de Monsieur le Maire entendu

A l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère pour

- APPROUVER les termes de la convention de partenariat avec la région Auvergne Rhône Alpes et le lycée Gustave Eiffel jointe en annexe
- AUTORISER monsieur le Maire, ou à défaut l'Adjoint délégué à l'enfance, la jeunesse et la vie scolaire à signer la convention pluriannuelle jointe en annexe
- DIRE que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 011 – compte 611 du budget principal de la commune – exercices 2024 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire

Valérie GRILLON



Pour copie conforme

Le Maire

Serge BÉRARD

